

Vers davantage d'autonomie

Grand Conseil La révision de la loi cantonale sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap semble faire l'unanimité, même si certains partis auraient aimé quelques améliorations.

Sébastien Goetschmann

La modification de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), dont les débats devant le Grand Conseil ont débuté lundi, s'avère être un travail de longue, très longue haleine. En 2e lecture, hormis quelques réserves, cette révision a été unanimement saluée par les partis, qui relèvent le renforcement de l'autonomie, de la responsabilité et de la participation sociale des personnes en situation de handicap de manière ciblée. « Cette nouvelle loi doit mettre en œuvre un concept adopté en 2011 », rappelle Christoph Patrick Zimmerli (PLR, Berne), président de la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc), en soulignant que le projet bernois va plus loin que la loi fédérale.

»

« Pouvoir décider par soi-même où et avec qui on veut vivre ne va pas de soi pour les personnes en situation de handicap. »

Simone Leuenberger
Députée PEV d'Uettiligen

En effet, le dispositif propose aux personnes en situation de handicap des prestations de soutien individuelles, bien que la responsabilité n'en revienne pas au Canton. Ainsi, le groupe



Les personnes en situation de handicap doivent avoir davantage de pouvoir d'autodétermination.

Keystone

cible des prestations ambulatoires comme résidentielles ne se limite pas aux invalides (les personnes présentant une incapacité de gain totale ou partielle présumée permanente ou de longue durée), mais comprend d'autres personnes en situation de handicap. Le but étant d'encourager tout particulièrement le logement hors institution.

Décider par soi-même

« Pouvoir décider par soi-même où et avec qui on veut vivre semble être évident pour la plupart des gens. Mais, pour les personnes en situation de handicap, cela ne va pas de soi », constate Simone Leuenberger, députée PEV d'Uettiligen, elle-même en chaise-roulante. « La

vie en institution nécessite des règles, comme à quelle heure je mange, je me douche, je vais me coucher. Il est donc important de donner la possibilité aux personnes en situation de handicap de décider d'elles-mêmes, en favorisant les prises en charge ambulatoires. »

Pour les Verts, dont Hasmim Sancar était le porte-parole dans ce dossier, la modification est heureuse, sans toutefois les pousser à sauter de joie. « Cela fait dix ans que nous bricolons sur cette loi, et cela n'a rien à voir avec le mythe que les Bernois sont lents », note le député de Berne. « Malheureusement, le Conseil exécutif n'a fait preuve d'aucune souplesse en bloquant toutes les améliorations, comme la durée d'établissement des nouveaux venus. » A ce propos, le Grand Conseil a décidé, par 86 voix contre 55, d'adopter une carence de cinq ans pour les personnes d'autres cantons venant s'établir dans celui de Berne, qui ne pourront donc pas percevoir tout de suite ces nouvelles prestations.

Selon le Parti socialiste, dont la voix s'est faite entendre au travers de Manuela Kocher Hirt (Worb), « même si elle va dans le bon sens, cette loi nécessite encore des améliorations ». « Nous déplorons, par exemple, qu'elle n'inclut pas de mécanismes d'encouragement, comme des offres de logements ambulatoires. De plus, les personnes en situation de handicap

n'ont pas eu voix au chapitre », regrette-t-elle.

Changement de paradigme

Toutefois, le grand changement de paradigme de ce remaniement consiste bien en son régime de financement. Jusqu'à présent, ce sont les institutions qui sont rétribuées et, à l'avenir, le Canton financera les prestations aux personnes en situation de handicap, définies sur la base d'une évaluation individuelle des besoins. Une modification communément appelée passage du financement par objet au financement par sujet. Une refonte qui doit favoriser l'autodétermination « en donnant davantage de possibilités de choix entre les diverses

formes d'offres et entre les différents fournisseurs de prestations », écrit la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration dans son rapport.

Ainsi, les homes ou autres logements collectifs avec encadrement se verront désormais verser un forfait dévolu à l'infrastructure ainsi que le coût des prestations indirectes de soins et d'assistance fournies aux personnes en situation de handicap. Lundi, en fin de séance, les députés discutaient d'ailleurs les modalités de remboursement auxquelles les fournisseurs de prestations seront soumis concernant les subventions d'investissement versées avant l'entrée en vigueur de la présente loi. Le vote final est prévu ce mardi.

L'Office de l'économie labellisé

Bilinguisme L'Office de l'économie du canton de Berne obtient le Label au terme d'un processus de certification exigeant. Une première pour l'administration.

Le bilinguisme est une préoccupation majeure au sein de l'Office de l'économie du Canton de Berne (OEC) qui voit dans l'obtention du Label du bilinguisme un signal fort, tant à l'interne qu'à l'externe. Le conseiller d'Etat Christoph Ammann se réjouit également de cette distinction et souligne, dans un communiqué de jeudi: « Le bilinguisme est un thème important pour l'administration de notre canton-pont. L'Office de l'économie le vit de manière exemplaire. »

Ceci n'est pas une première. En 2008 et 2017, lorsque l'OEC

faisait encore partie du BECO, les services situés dans la région biennoise avaient obtenu le Label du bilinguisme. En 2023 pourtant, au vu de la bonne composition linguistique au sein de l'OEC et de sa motivation à promouvoir un bilinguisme vécu dans l'ensemble de l'Office, une certification Label du bilinguisme pour l'ensemble de ses unités et les cinq sites confondus a été jugée possible.

Les trois unités que forment l'OEC: la promotion économique, les conditions de travail et le soutien aux fonctions de l'Office, sont, grâce à leurs

tâches cantonales et extra-cantonales, appelées à être parfaitement bilingues. A cela, s'ajoute le « contrôle des chronomètres », qui fait partie du Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), apprend-on encore dans le communiqué.

La diversité linguistique qui prévaut au sein de l'OEC est une évidence, et les quelque 150 collaborateurs et collaboratrices sont pour la plupart très motivés: « Nous avons beaucoup d'égards les uns pour les autres et apprenons ainsi beaucoup les uns des autres » peut-on lire dans le rapport d'expertise. *awa*

Les trésors archéologiques réunis dans un livre

Ouvrage Une publication sera dévoilée le 20 juin à Anet avec un aperçu des études et des découvertes archéologiques menées en 2022 dans le canton de Berne.

Le nouvel annuaire de l'archéologie bernoise sera présenté au public le 20 juin à Anet (Ins), informe lundi le Canton de Berne dans un communiqué. Le vernissage aura lieu à 18h à la maison paroissiale. Le point d'orgue de la manifestation sera un exposé de Christine Kissling sur la villa romaine mise au jour à Anet. Les premiers résultats de cette fouille de sauvetage sont également présentés dans l'annuaire.

L'ouvrage donne un aperçu des études et découvertes archéologiques réalisées en 2022 dans le canton de Berne. Cer-

tains articles approfondissent des sujets variés.

Un cimetière à Tramelan

Ils portent par exemple sur une sépulture du néolithique mise au jour près de Niederried, au bord du lac de Brienz, de nouvelles trouvailles datant de l'âge du bronze faites à Boltigen, dans le Simmental, des investigations géophysiques pratiquées sur des tertres funéraires en forêt, un cimetière du Haut Moyen Age retrouvé à Tramelan et la restauration de ruines. D'autres articles portent sur des pala-

fittes néolithiques à Sutz-Lattrigen, des sépultures celtiques à Koeniz ou encore les prospections réalisées dans l'habitat celto-romain de la presqu'île d'Enges.

Il est également possible de faire des découvertes archéologiques en dehors des sites connus, comme le montrent des objets retrouvés par hasard à Grossaffoltern et à Zweisimmen. Ou encore des os d'élan mis au jour dans des grottes sur le Hohgant qui attestent de la présence de ce gros gibier dans le canton de Berne jusqu'au Moyen Age. *c-mpr*